

DEMANDE DE PROPOSITIONS : MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME DE TROIS MOIS SUR LE TAUX CORRA (OCR)

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») publie une demande de propositions concernant le maintien de marché à l'égard des options sur contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (« **OCR** »). Cette demande s'adresse aux participants agréés (canadiens et étrangers), ainsi qu'à leurs clients admissibles, qui souhaitent présenter une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard des activités de maintien de marché pour les contrats désignés. Les exigences de maintien de marché et les conditions du programme figurent dans la demande de propositions ci-jointe.

À l'issue de la période de présentation des demandes de propositions, la Bourse pourra retenir au plus deux (2) mainteneurs de marché.

Calendrier proposé :

Calendrier de mise en œuvre*	Événement
16 janvier 2024	Diffusion de la demande de propositions
16 février 2024	Date limite de présentation des analyses de rentabilité et des propositions à la Bourse
29 février 2024	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
22 mars 2024	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
1er avril 2024	Lancement du programme de maintien de marché

* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet du programme de maintien de marché ainsi que de la demande de propositions et de la demande de mainteneur de marché à l'annexe 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Catani, chef, Ventes institutionnelles et négociation de titres à revenu fixe et de dérivés
Téléphone : 1 647 467-1762 | Courriel : Robert.catani@tmx.com, ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : alexandre.prince@tmx.com

Robert Tasca
Directeur général, Produits dérivés et services connexes

BOURSE DE MONTRÉAL

Demande de propositions

MAINTIEN DU MARCHÉ DES OPTIONS
SUR CONTRAT À TERME DE TROIS MOIS
SUR LE TAUX CORRA (OCR)

OCR Options sur contrat à terme
de trois mois sur le taux CORRA

Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	3
Contexte	3
Programme	4
Description du programme de maintien de marché	4
Critères de qualification	4
Admissibilité et critères de sélection	4
Mesures incitatives	5
Durée du programme	5
Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés	5
Exigences de maintien de marché	5
Suivi du rendement	6
Processus de mise en candidature	6
Coordonnées	6
Calendrier	6
Demande d'approbation à titre de maintien de marché	7
Confidentialité	7
Évaluation	7
Modalités générales	8
Demande d'approbation à titre de maintien de marché	9

Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient prendre part au nouveau programme de maintien de marché décrit aux présentes (le « **programme de maintien de marché** ») de soumettre une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard du maintien du marché du contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (« **OCR** ») de la Bourse (une « **proposition** »).

Contexte

Ces dernières années, la Bourse a déployé beaucoup d'efforts pour développer sa gamme de produits inscrits sur taux canadiens. Ainsi, elle a tour à tour investi dans l'introduction des produits CGZ, CGF et LGB, à savoir les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada à 2, 5 et 30 ans, respectivement; puis dans le segment des taux d'intérêt à court terme, en lançant en 2022 les contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) et, plus récemment, les contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA (COA). Ces nouveaux produits et ces améliorations ont été bénéfiques pour les participants au marché et ont contribué à la croissance du volume constatée au cours des dernières années. De pair avec l'objectif du Groupe de travail sur le TARCOT (taux de référence complémentaire pour le marché canadien), qui consiste à guider les participants au marché dans la transition du taux CDOR au taux CORRA, la Bourse a mené diverses initiatives afin que cette transition s'opère sans heurts pour l'ensemble de ses produits inscrits.

La Banque du Canada (par l'intermédiaire du groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien [le « TARCOT »]) fait la promotion de l'utilisation de taux de référence qui sont robustes, fiables et résistants aux tensions survenant sur les marchés. Le taux des opérations de pension à un jour (ou taux CORRA) a été désigné comme principal taux de référence de rechange pour le marché canadien, et la Banque du Canada prévoit qu'il sera de plus en plus adopté et deviendra à terme le taux d'intérêt de référence dominant au Canada. La récente publication qui recommande la cessation de la publication du taux CDOR¹ d'ici la fin de juin 2024 devrait favoriser le développement des marchés CORRA au cours des prochaines années.

Qui plus est, pour préparer l'abandon du taux CDOR et le délaissement des contrats Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et des options Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBW, OBX, OBY, OBZ), la Bourse juge essentiel de fournir aux participants au marché d'autres moyens de couvrir leurs positions et de protéger des positions contre le risque lié aux taux d'intérêt. La Bourse souhaite compléter son offre de produits reposant sur le taux CORRA en raison de l'attrait que suscitent les contrats à terme de trois mois fondés sur ce taux de référence, aussi la mise en place du contrat OCR est-elle essentielle. Le programme viendra soutenir l'initiative du secteur portée par le TARCOT pour les dérivés.

¹Le Canadian Dollar Offered Rate benchmark (« CDOR ») est un taux de référence calculé quotidiennement pour les emprunts sous forme d'acceptations bancaires (« AB »).

Par conséquent, et dans le cadre de ses efforts continus visant à promouvoir et à favoriser la liquidité du marché, la Bourse met en œuvre un nouveau programme de maintien de marché visant les options sur contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (OCR) pendant les heures normales de négociation.

Programme

Description du programme de maintien de marché

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de deux (2) mainteneurs de marché (les « **mainteneurs de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

Critères d'admissibilité

La Bourse recherche deux mainteneurs de marché afin de stimuler l'essor de l'instrument, en s'appuyant sur l'adoption et la croissance du taux CORRA, et d'aider à accélérer la transition réussie de la transition du marché des options sur le taux CORRA négociées en bourse. La Bourse examinera la candidature des firmes qui pourront démontrer, entre autres facteurs et obligations, leur capacité à fournir la liquidité de marché nécessaire, à promouvoir le produit adéquatement auprès des clients et à respecter les seuils d'intérêt en cours, cela afin de favoriser la réussite des produits tout en répondant aux besoins du milieu de l'investissement au pays et ailleurs dans le monde.

Les firmes qui veulent soumettre leur candidature en vue d'obtenir le statut de mainteneur de marché doivent présenter, dans le cadre de la demande de propositions, une brève analyse de rentabilité expliquant en quoi elles sont les plus compétentes pour atteindre les objectifs susmentionnés. L'analyse de rentabilité doit démontrer la capacité de la firme candidate à assurer une grande liquidité tout au long de la journée, à promouvoir le produit de manière efficace auprès des utilisateurs finaux et à attirer de nouveaux clients. La firme candidate doit expliquer en quoi son modèle d'affaires cadre avec l'objectif et le travail de développement des contrats désignés pour en tirer le plein potentiel.

Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- Technologie : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficacité des activités de maintien de marché.
- Connaissances : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des produits sur taux d'intérêt.

- Conformité aux Règles : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.

Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations de maintien de marché à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.

Le plein montant ou le montant partiel associé à ces avantages incitatifs sera versé à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché conclue avec la Bourse.

Dispenses de frais de négociation et de compensation

Les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation relatifs aux contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de maintien de marché.

Rémunération

La Bourse accordera aux mainteneurs de marché sélectionnés une rémunération qui pourrait prendre la forme d'incitatifs fixes et/ou variables, en fonction de leur rendement relatif respectif pour la durée du mandat.

Durée du programme

Le programme aura une durée maximale de cinq (5) ans. Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

Contrats à terme sur taux d'intérêt désignés

Options sur contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (OCR) (le « **contrat désigné** ») jusqu'à sept (7) mois d'échéance trimestrielle.

Exigences de maintien de marché

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention de maintien de marché pourra aussi inclure d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés et des obligations de nature quantitative ou qualitative.

Suivi du rendement

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme de maintien de marché, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention de maintien de marché.

Processus de mise en candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse une brève analyse de rentabilité décrivant en quoi la firme candidate répond aux exigences énoncées à la section « Critères d'admissibilité » ainsi qu'une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché* se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées à la personne-ressource indiquée ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est (HE) le 16 février 2024.

Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences de maintien de marché ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

Robert Catani, chef, Ventes institutionnelles et négociation de titres à revenu fixe et de dérivés
Téléphone : 1 647 467-1762 | Courriel : Robert.catani@tmx.com, ou

Alexandre Prince, directeur général adjoint, Dérivés sur taux d'intérêt
Téléphone : 1 514 244-4813 | Courriel : Alexandre.prince@tmx.com

Calendrier*

16 janvier 2024	Diffusion de la demande de propositions
16 février 2024	Date limite de présentation des analyses de rentabilité et des propositions à la Bourse
29 février 2024	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
22 mars 2024	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
1er avril 2024	Lancement du programme de maintien de marché

* Le calendrier proposé peut changer au gré de la Bourse.

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

La Bourse examinera les analyses de rentabilité et les propositions selon les critères prévus aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre la *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché*, ci-jointe, dûment remplie (page 9).

Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

Évaluation

Le processus d'évaluation a pour objectif de déterminer les analyses de rentabilité et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.

Modalités générales

1. Le programme de maintien de marché est assujéti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de maintien de marché est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujéti à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure la même convention de maintien de marché standard avec la Bourse avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché standard exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront ouvrir, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'allocation), un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse; ils devront également ouvrir un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte client net) auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que son statut de mainteneur de marché à l'égard des contrats désignés soit communiqué dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché ou de modifier le programme de maintien de marché moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. Le remplacement ou l'ajout d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republiant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci à nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

© 2024 Bourse de Montréal Inc. Tous droits réservés.

OCR^{MD} est une marque de commerce de Bourse de Montréal Inc.

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

Conditions de mise en candidature pour obtenir le statut de mainteneur de marché
<p>Les demandeurs doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Détenir des actifs financiers suffisants pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché. 2. Détenir un historique de conformité avec les Règles de la Bourse. 3. Posséder une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiables capables de soutenir la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate. 4. Avoir de l'expérience en négociation d'instruments dérivés semblables. 5. Accepter de promouvoir la Bourse en tant que marché. 6. Accepter de signer une convention de maintien de marché. 7. Remplir tout autre critère que la Bourse juge approprié. <p>Les critères supplémentaires énoncés ci-après s'appliquent aux mainteneurs de marché clients.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le client accepte d'être assujéti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de la convention de maintien de marché. 2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.

Renseignements généraux
<p>Dénomination sociale :</p> <p>Adresse :</p> <p>Division :</p> <p>Nom de la personne-ressource autorisée :</p> <p>Titre :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel :</p>

Statut de mainteneur de marché		
Participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>	
Client d'un participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>	
Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)		
Options sur actions et sur FNB	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur indices	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur devises	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur indice	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur actions	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/>	_____
Options sur contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/>	_____
Capital de maintien de marché		
D'au moins 250 000 \$ CA?	<input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> En date du : _____
Autres bourses dont l'entreprise est membre		

Renseignements sur les technologies	
Description des technologies soutenant la négociation, des outils de négociation et de l'infrastructure :	
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :	
Fonctions de cotation à l'écran :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Fonctions de négociation :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :	
Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :	
Description des outils de gestion du risque :	
Autres protections (le cas échéant) :	
	S. O. <input type="checkbox"/>
Capacité opérationnelle	
Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :	
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes :	
Fonctions opérationnelles :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom du membre compensateur :	

S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?

OUI NON

Expérience en matière de maintien de marché et de négociation

Nombre d'années de maintien de marché de contrats similaires :

Nombre d'années de négociation de contrats similaires :

Description de l'expérience générale (produits, marchés) :

Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse de Montréal (la « **MX** ») et de la participation aux programmes de maintien de marché et autres programmes commerciaux de la MX :

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS

Séances de négociation régulières
De 7h30 (HE) à 16 h 30 (HE)

Contrats	Engagement quant au volume	Engagement quant à l'écart
Options sur contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (OCR) <ul style="list-style-type: none"> ● Mois d'échéance 1 à 3 du contrat ● Mois d'échéance 4 du contrat 	<p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>
Déploiement de tous les efforts raisonnables pour coter les contrats de façon continue (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> s. o.

Déploiement de tous les efforts raisonnables pour offrir des marchés en bloc sur demande :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	---

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?

Attestation et signature
<p>Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.</p> <p>Signature de la personne-ressource autorisée :</p> <p>Date :</p>